

République Française
 Département : Aude
 Arrondissement : Carcassonne
LAURAC - COMMUNE

Séance du jeudi 16 octobre 2025

Délibération N° DE_026_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 10/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Yolande STEENKESTE.

Présents : Pierre BAQUE, Yolande STEENKESTE, Alexis DUVAL, Steven GIL, Julien JACQUOT, Pierre-Eric BROUILLARD, Marielle ZANDVLIET, Emilie GRILLERES, Baudouin RIQUET, Sandrine LESTIENNE, Christine PARMENTIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Steven GIL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE FONDS VERT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16V ou L5215-26 ou L5216-5VI40

Considérant que la Commune souhaite continuer la rénovation de la salle des fêtes en vue de réaliser une économie d'énergie et que dans ce cadre il est envisagé de demander une subvention Fonds Vert à l'Etat

Considérant le devis estimatif des travaux de ARIEGE PYRENEES MENUISERIE de PAMIERS se chiffrant à 8 385.98 € ht

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Laurac

DECIDE de demander une subvention au Fonds Vert à hauteur de 40 % soit 3 354.39 €ht en vue de participer au financement du remplacement de la porte de la cuisine et des fenêtres de la salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

ID : 011-211101969-20251016-DE_026_2025-DE

S²LO✓

Fait et délibéré les jours, mois, ans ci-dessus

Mme Yolande STEENKESTE , Maire de LAURAC

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.



DE_026_2025